



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 02 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le

ID : 031-213100662-20221102-DL2022_119-DE



Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 02 novembre 2022, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 27 octobre 2022. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Carole LAVAL – Monsieur Aâli HAMDANI - Madame Mylène MONCERET – Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Madame Christel RIVIERE – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoints au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Anthony BLOYET - Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Pierre ESTRISPEAU - Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Françoise OLIVE - Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth CORDEIRO à Monsieur Michel FALCONNET – Madame Alexia SANCHEZ à Monsieur Cédric MAUREL – Madame Hélène STAVUN à Madame Emilie PEZET.

Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CIBRAY.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, cabinet du Maire et Madame Justine RIVIÈRE, chargée des affaires juridiques et des assemblées.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 3

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2022-119 VOIRIE : Approbation d'une convention relative aux travaux d'urbanisation le long de la RD 630 – Phase 2 Giratoire à la rue du Port

Rapporteur : Monsieur Julien COLOMBIES

ADOPTE

Votants : 26	Abstentions : 0	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Julien COLOMBIES, 8^{ème} adjoint, rappelle au Conseil municipal le projet départemental de création d'une nouvelle voie de contournement de la ville afin d'éviter les nuisances et le passage de nombreux poids-lourds qui transitent par cet axe central.

Monsieur le rapporteur rappelle également qu'une délibération n° 2021-12 en date du 21 janvier 2021 a approuvé le principe de déclassement de la RD 630 en voirie communale après la mise en service de la déviation, une fois les modalités de rétrocession définies.

Dans ce cadre, des travaux d'urbanisation doivent être effectués par la commune, et subventionnés en partie par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Les travaux seront réalisés par tranches, et s'étendront de l'avenue de Castres, au niveau de l'entrée de ville Est, jusqu'à l'intersection de l'avenue de Montauban et de la rue Privat.

La section totale concernée par le projet est d'environ 1000 ml du PR 15+260 au PR 16+357.

Le Conseil municipal avait approuvé par délibération n° 2021-115 en date du 28 octobre 2021, la convention relative à la réalisation de travaux d'urbanisation portant sur la première tranche.

Monsieur le rapporteur énonce qu'il convient de délibérer sur les travaux portant désormais sur la deuxième tranche, du giratoire à la rue du Port.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE RAPPORTEUR ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-12 en date du 21 janvier 2021 approuvant le principe de déclassement de la RD630 en voirie communale après la mise en service de la déviation ;

Vu la délibération n° 2021-115 en date du 28 octobre 2021 portant sur les travaux d'urbanisation concernant la première tranche ;

- **APPROUVE** la convention relative à la réalisation de travaux d'urbanisation le long de la RD 630 portant sur la deuxième tranche, annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVE** l'avant-projet ;
- **SOLLICITE** l'inscription de la part chaussée au programme des travaux d'urbanisation du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental pour les travaux sur la part communale ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux budget correspondants ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le :